



Réf. Farde e-Assemblées : 2403668

N° OJ : 41

Projet d'Arrêté - Conseil du 14/06/2021

Objet : Asbl "La Ferme du parc Maximilien".- Subside : 3.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Considérant :

Que la Ferme du Parc Maximilien souhaite améliorer le bien-être de ses animaux en agrandissant certains enclos ;

Que par ailleurs, elle souhaite développer de nouvelles animations autour du bien-être des animaux et améliorer la signalétique sur les espèces animales ;

Considérant qu'il y a lieu de soutenir le projet ;

Qu'à ce titre, il est proposé d'octroyer à l'ASBL "La Ferme du parc Maximilien" un subside forfaitaire de 3.000,00 EUR;

Attendu que la dépense peut être imputée sur l'article 87506/33202 (Désinfection, nettoyage – Subsidés aux organismes au service des ménages) du budget ordinaire 2021 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Le principe d'octroyer un subside de 3.000,00 EUR à l'ASBL "La Ferme du parc Maximilien" pour son projet autour du bien-être des animaux est approuvé.

Article 2 : La dépense y relative de 3.000,00 EUR à supporter par la trésorerie, est approuvée.

Article 3 : Le Collège est chargé des modalités d'exécution.

Annexes :

